

sia

schweizerischer ingenieur- und architektenverein
société suisse des ingénieurs et des architectes
società svizzera degli ingegneri e degli architetti
swiss society of engineers and architects

1030

Explications sur le droit du contrat individuel de travail et sur le contrat individuel de travail SIA

Edition 2017

Les termes masculins relatifs aux fonctions et descriptions de personnes doivent être considérés dans le même esprit lorsqu'ils s'adressent à des femmes. Les corrections et commentaires éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous www.sia.ch/correctif. La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'application de la présente publication.

Copyright © 2017 by SIA Zurich



schweizerischer ingenieur- und architektenverein
société suisse des ingénieurs et des architectes
società svizzera degli ingegneri e degli architetti
swiss society of engineers and architects

Table des matières

Partie 1: Introduction	2
Partie 2: Questions générales	2
Partie 3: Questions particulières sur le contrat individuel de travail SIA	5
Article 1 Durée du travail	5
Article 2 Salaire	5
Article 3 Frais	6
Article 4 Vacances	7
Articles 5 et 6 Paiement du salaire en cas d'empêchement non fautif de travailler tel que maladie, accident, charges publiques, service militaire, protection civile ou service civil	8
Article 7 Congé de maternité	10
Article 8 Prestations sociales	10
Article 9 Temps d'essai	11
Article 10 Résiliation	11
Article 11 Heures de travail supplémentaires	15
Article 12 Absences de courte durée	16
Article 13 Versement du salaire à titre posthume	16
Article 14 Droit de l'employeur au résultat du travail	16
Article 15 Commissions et autres avantages de tiers	16
Article 16 Obligation de diligence et de fidélité	16
Article 17 Activités accessoires et participation à des concours	17
Article 18 Obligation de garder le secret	17
Article 19 Prohibition de faire concurrence	17
Article 20 Coopération	19
Article 21 Protection des données	19
Article 22 Règlement des litiges / for judiciaire / droit applicable	19
Article 23 Dispositions particulières	19
Article 24 Annexes	19
Partie 4: Approbation et validité	20

